59e ANNÉE. — N° 31 MERCREDI 12 MARS 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET**, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— de —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Au moment de rédiger notre commentaire habituel, nous recevons l'intéressant article suivant de notre distingué collaborateur parisien, D.-A. F. Nos lecteurs nous sauront gré de lui céder la place !

NOS BOLCHEVIKS

L'attentat auquel M. Clemenceau a échappé miraculeusement inspire tout d'abord une réflexion à tout homme de sang-froid : Comment se fait-il que l'empereur d'Allemagne, qui a pourtant déchaîné sur le monde l'épouvantable catastrophe où 6 millions d'hommes ont péri, n'ait jamais été la victime d'un attentat anarchiste ou socialiste, tandis que le malheureux tzar Nicolas, qui a retardé la guerre tant qu'il a pu, a été massacré par les Bolcheviks, que le président Carnot, modèle de droiture et de douceur, fut lâchement assassiné par l'anarchiste Caserio, et que Clemenceau, après avoir sauvé son pays, a été blessé par un jeune ouvrier d'usine de guerre réformé après 3 mois de service militaire ?

I. Pourquoi les socialistes et les anarchistes ont toujours épargné l'Empereur d'Allemagne.

Il est assez difficile d'expliquer cette anomalie. Pourtant, si on y regarde de près, on croit démêler deux ou trois raisons assez plausibles : La forme la plus répandue du socialisme, le *marxisme*, a été inventée ou mise au point par un Allemand Karl Marx ; et cette *forme allemande du socialisme* a fini, par suite de la dégénérescence du socialisme français et de l'adhésion de Jaurès au marxisme, par s'imposer un peu partout. Seulement, tandis que les Français prenaient tout cela au sérieux, les socialistes Allemands s'arrangeaient docilement avec le pouvoir et se faisaient les *serviteurs du Kaiser*. Ils étaient à la fois à notre égard des *endormeurs* qui nous cachaient la vérité, et qui entretenaient les illusions de nos pacifistes, et des *agitateurs* qui provoquaient les troubles ouvriers en France, en Angleterre et en Russie, en exhortant les socialistes français, anglais ou russes à travailler au désarmement de leur pays. On sait assez, on sait trop les dangers que cette politique nous a fait courir : pour n'avoir pas voulu en temps utile consentir aux sacrifices nécessaires en 1913 et en 1914, nous avons été obligés depuis lors de dépenser des sommes incalculables, et la France, prise à la gorge et mal armée, a failli céder à l'assaut. — D'autre part le gouvernement de Guillaume subventionnait largement messieurs les Bolcheviks. Il y a déjà 2 ou 3 ans qu'on sait que le prince de Bulow et ses successeurs avaient graissé la patte à Lénine, à Trotsky et à leurs complices. Les Boches estiment en effet que le *marxisme intégral et même l'anarchie sont d'excellents articles d'exportation*. Et quant aux Bolcheviks, ils n'éprouvent aucune honte à toucher l'argent des « Borjoui ». Le « Borjoui » est difficile à définir, et notre mot Bourgeois, dont le mot russe est la transcription slave un peu déformée, n'a pas le même sens. Tout homme qui vit du travail de ses bras, à condition qu'il ne manie pas la plume et qu'il ne dépasse pas une certaine fortune ne peut être considéré comme un Borjoui. Tout est permis dans la doctrine Bolchevik contre le Borjoui. On peut le tuer, le torturer, le voler, lui chauffer les pieds, le faire mourir de faim : qu'est-ce que la vie d'un homme, au prix du bonheur de l'humanité ? On peut même toucher de l'argent des Borjoui étrangers, des capitalistes et des impérialistes. C'est un marché qui semble tout naturel. Les Bolcheviks professent que chacun y trouve son compte et que l'argent n'a pas d'odeur, pourvu qu'il serve à la bonne cause, c'est-à-dire à la leur. Seulement on conçoit très bien que les illuminés, les demi-fous, les bandits et les jouisseurs qui dirigent le bolchevisme soient tenus à quelques ménagements envers leurs grands bailleurs de fonds : Jamais on n'a vu les voleurs supprimer les recéleurs. Ce sont des associés qui ne peuvent vivre les uns sans les autres. Les Bolchevistes et les Hohenzollern étaient en relations d'affaires. Le Bolchevisme, proscrit en Allemagne, était encouragé et subventionné en Russie, en Suisse, en France, en Angleterre et un peu partout. Après cela, Guillaume pouvait dormir tranquille. La maison Hohenzollern a fait faillite ; mais la société Ebert-Scheidemann-Hindenbourg et Cie a pris la succession : Les affaires continuent.

II. Les Bolcheviks en France
Les étrangers à Paris

Aujourd'hui encore cette politique porte ses fruits. Les Bolcheviks sont maîtres de la Grande Russie ; et, tant qu'ils seront au pouvoir, le rapprochement des Russes et des Boches nous exposera à un danger redoutable. En Angleterre, quelques milliers de Bolcheviks ont prêché la violence aux ouvriers ; et cette minorité turbulente cause les plus grands embarras au gouvernement, sans cesse menacé d'une grève générale. Déjà on a commencé à expulser les « indésirables ». En Amérique la police de Seattle a arrêté il y a 3 semaines 47 anarchistes, celle de Chicago a mis la main sur 5 chefs bolcheviks. En France on a signalé des mouvements suspects à Lyon, à Brest, à St-Etienne et à Bourges. Mais c'est Paris qui est le paradis des Bolcheviks. Par une impardonnable faiblesse, on y a laissé venir toute la racaille des 5 parties du monde (1). Le 4e arrondissement et une partie du 5e sont empoisonnés de Juifs Russes ou Polonais, qui viennent ravir leur travail aux ouvriers Français. J'ai visité au début de la guerre, pour y distribuer des secours, les taudis où habitent ces gens-là. Les masures les plus décrépites du quartier des Badernes sont des palais d'Orient en comparaison de certains logis d'arrière-cour de la rue Basfroi, de la rue Mouffetard, ou de quelques rues de Belleville et de Ménilmontant, où pullule cette population exotique. Les frères, les sœurs, les pères, les mères couchent dans le même lit. Je me laissais attendrir par tant de misère apparente unie à tant de saleté, lorsque j'ai découvert que telle famille, qui se disait sans ressources, touchait indûment de tous côtés des allocations dont le total montait à 300 francs par mois, et que j'ai vu au milieu d'un bouge un très beau mobilier de salle à manger, avec de fortes glaces biseautées. Ces Juifs Russes étaient tout simplement des brocanteurs. C'est dans des milieux de ce genre qu'a vécu Trotsky, jusqu'au jour où on a eu la faiblesse déplorable de le laisser partir ; c'est dans ces milieux que vivent encore les Bolcheviks de Paris. On les voit dans les bars de la rue de Rivoli, attablés autour d'une chope ou d'une tasse de thé. Ils discutent des heures entières sur la Société future et sur l'avenir de l'humanité, à moins que ce ne soit sur les crimes des bourgeois et sur la nécessité de supprimer les propriétaires. Habitués par la lecture assidue et la pratique du Talmud à ergoter sur des subtilités, ces intrépides disputeurs s'ingénient à couper en huit la millième partie de l'épaisseur d'un cheveu, mêlant à cette débauche de logique les rêves inspirés par la sociologie la plus vague et la plus insensée qu'on puisse imaginer. Il est d'ailleurs difficile de dire si ces logiciens ne sont pas aussi des espions. La police du tzar surveillait tous ces messieurs. Mais il n'était pas rare que le même homme fût à la fois mouchard et idéologue. On philosophait le soir et on mangeait du bourgeois en imagination ; le lendemain matin on passait à la caisse de l'ambassade. On travaillait aussi : L'industrie de la casquette est presque tout entière entre les mains des Juifs du 4e arrondissement. La guerre, en raréfiant la main-d'œuvre, a permis à tous ces étrangers de gagner de superbes journées. Aussi les cafés sont-ils toujours remplis ; les cinémas regorgent. L'ancien manège de la salle St-Paul, transformé en cinéma, a bien 50 mètres de long sur 20 de large, et peut tenir 2.000 personnes. Il est bondé chaque soir, quoique les places les moins chères coûtent 1 fr. 50. On y entend parler yeddisch (patois hébreu fortement mêlé d'allemand), plus que français. Quand un spectateur, agacé d'entendre les enfants répéter ya, ya, à satiété, se retourne avec impatience, la mère vaguement inquiète, se croit obligée d'admonester sa progéniture : « Barle vranzais, mon bedit ». Et l'enfant, bien dressé, s'exprime aussitôt en bon français. On nous parle sans cesse de créer un état juif en Palestine. Ce serait une excellente occasion d'y expédier toute cette colonie juive qui encombre fâcheusement le cœur de Paris.

Elle n'est pas la seule. Alléchés par la hausse des salaires, les ouvriers étrangers sont arrivés en foule. Paris pullule d'Espagnols, de Serbes, de Russes. Au cinéma du Panthéon, il y a 7 étrangers sur 10. Le quartier Latin en est empoisonné. La même observation s'applique au cinéma de la rue des Ecoles. J'insiste à dessein sur les cinémas, parce que cette population cosmopolite, incapable de goûter le théâtre, s'assimile très bien les scènes du cinéma et y prend un singulier plaisir. C'est là surtout qu'on peut observer les étrangers et se rendre compte de leur nombre.

Ceux qui appartiennent à une condition plus relevée, et qui sont mi-artistes et mi-ouvriers, ou vaguement étudiants, habitent surtout le 14e. Parmi eux, la masse fréquente les 4 ou 5 cinémas de la rue de la Gaieté ou celui de la rue d'Odessa, à proximité de la gare Montparnasse. Il y a là un public suspect, où abondent les petites grues, qui sont la providence des Américains ou des Anglais. Il y a quelque temps, on a dû fermer un grand café-bar, au coin du Boulevard Raspail et du Boulevard Montparnasse. Mais les établissements analogues, où l'on vend toutes sortes de choses, par exemple des femmes et de la cocaïne, ne manquent pas. Il y a longtemps qu'on réclame un bon coup de balai ; mais jusqu'ici le balai n'a pas fonctionné.

Au reste ces petites sociétés cosmopolites ne sont pas les seules suspectes. Nous avons nous aussi nos Bolcheviks. J'ai déjà signalé l'apparition bizarre de 5 ou 6 feuilles soi-disant socialistes, et en réalité anarchistes, qui se vendent très peu et dont le tirage et la rédaction exigent de grosses ressources: le *Populaire*, le *Journal du Peuple*, la *Vérité*, la *Vague*, sans compter une foule d'autres. D'où vient l'argent ? Il y a de nouveaux riches qui en donnent, comme on paie chaque année une assurance contre l'incendie. Mais l'argent vient aussi d'Allemagne et surtout de Russie, soit par la Suisse, soit par l'Espagne. Ce sont ces journaux et d'autres feuilles publiques ou clandestines qui achèvent d'affoler des cervelles malades, et qui, à force de désigner Clemenceau comme l'ennemi des ouvriers, ont inspiré à Cottin l'idée de supprimer le vieillard à qui nous devons en grande partie la défaite des Boches.

III. Espoirs du bolchevisme
La tyrannie bolcheviste. Ses mensonges : La classe ouvrière a moins souffert que les autres de la guerre.

Qu'espèrent donc ces idiots ou ces demi-fous, manœuvrés par l'ennemi ? Mais tout simplement la révolution, la guerre civile. Le triomphe du bolchevisme en Russie les a remplis d'espoir. Ils voient déjà réalisée la *Dictature du prolétariat*. Et ce spectacle, qui nous inspire à la fois de l'horreur et du dégoût, cette effroyable sarabande de sauvages ivres menés par quelques centaines d'illuminés, d'intellectuels aigris et de doctrinaires épileptiques, leur paraît la préface obligée de la transformation du vieux monde.

Les ouvriers anglais, gens fort pratiques, du moins en apparence, cherchent avant toutes choses à garder ou à augmenter leurs salaires de guerre ; et, s'ils réclament la nationalisation des mines et de certaines usines, c'est moins par esprit de système que pour être sûrs que l'Etat, détenteur des matières premières, sera par là même le maître des prix. Chez nous la question se pose un peu autrement. La doctrine marxiste joue un plus grand rôle. Beaucoup de socialistes ont un *credo qu'ils veulent imposer au pays*. Les politiciens qui mènent la plus grosse partie d'entre eux ont passé toute leur vie à prêcher la lutte des classes, à réclamer la socialisation des mines, des richesses naturelles, à prédire la disparition du capital, et même de la propriété individuelle, à proclamer l'omnipotence de l'Etat. Le monde nouveau leur apparaît comme un immense magasin où chaque individu aura son rayon, plus ou moins déterminé par ses aptitudes, ou comme une gigantesque usine où chacun aura sa place marquée. Ils ont réussi jusqu'ici par la menace et le tumulte à obtenir des gouvernements bourgeois toutes sortes de capitulations. Ils continuent. L'impôt sur le revenu tend à devenir une *inquisition sur les fortunes*, et il le serait déjà sans la résistance tenace de la petite propriété. Déjà ils parlent de *supprimer l'héritage*, sans se douter que le paysan se désintéresserait de la terre s'il n'avait plus l'espoir de travailler utilement pour sa famille. Devant ces menaces perpétuelles, les classes moyennes se sont réveillées. Elles ont vu pendant la guerre la *banqueroute* lamentable où a sombré l'Etatisme, les formidables *gaspillages* auxquels a donné lieu la politique d'Albert Thomas touchant les usines de guerre, l'*incapacité* de l'Etat à organiser le ravitaillement. Elles ont constaté que, tandis que les fils de paysans, de bourgeois, de petits ouvriers étaient tués par milliers, les ouvriers d'usines privilégiées gagnaient des salaires fantastiques qu'ils dépensaient sans compter et se tenaient bien au chaud, à l'abri des balles. Elles ont constaté aussi que beaucoup de ces ouvriers se dispensaient de payer l'impôt sur le revenu, quoique leurs salaires fussent bien supérieurs à la quotité fixée et que ces messieurs émettaient même la prétention d'être exonérés de toute espèce d'impôt. Le mécontentement a grandi, et déjà même on a parlé d'une grève de bourgeois. A force de tracasser les contribuables, on finit par les exaspérer. Je n'en veux pour preuve que les clameurs qui ont assailli la proposition de M. Klotz touchant *l'impôt du quart sur le capital*. J'ai déjà dit ici que cette proposition ne venait pas de M. Klotz, mais des socialistes comme Sembat, qui, pour ne pas gêner le triomphe problématique d'un socialisme de contrebande en Allemagne, préfèrent saigner à blanc les bourgeois et les paysans français. Mais jamais il ne leur vient à l'idée de réduire les salaires fantastiques des ouvriers privilégiés, parmi lesquels se recrutent leurs agents électoraux. Veut-on savoir ce que gagnent encore beaucoup d'entre eux ? Voici des chiffres : L'an dernier dans une usine de guerre de Pantin, 2 tourneurs sur cuivre, par le jeu des primes et des heures de nuit, ont touché 23.940 francs chacun. D'anciens patrons bouchers de la Villette avaient repris le tablier pour aider les femmes de bouchers mobilisés ; cet acte de charité chrétienne leur était bien payé : ils touchaient 900 francs par mois. On les a remerciés de leur dévouement à la rentrée des mobilisés ; mais ceux qui les remplacent touchent encore 300 fr. par mois et sont nourris. Les tailleurs qui ne reçoivent que 13 fr. par jour s'estiment mal payés. Avenue de la République, des Espagnols employés dans une usine de métallurgie quittent un patron qui ne leur donnait que 35 francs par jour et vont trouver un voisin qui leur en donne 40. Chez Mercier, marchand de meubles du faubourg St-Antoine, les ouvriers à 600 francs par mois ne sont pas rares ; les contremaîtres en touchent 900. Je ne parle pas des porteurs de charbon : ces messieurs sont habitués à recevoir 50 francs par jour. On me dira peut-être que la vie est énormément chère à Paris. C'est exact ; mais depuis que les baraques Vilgrain sont installées, elle a baissé. Elle reste de 15 à 20 0/0 plus chère qu'à Cahors, mais aussi quelle différence dans les salaires ! La seule difficulté réelle est celle du logement. Il y a tant d'étrangers à Paris qu'on ne peut plus se loger, sinon à des prix fantastiques. Les propriétaires, rançonnés par les ouvriers qui demandent cent francs pour peindre une porte ou pour raccommoder un tuyau, augmentent à leur tour les locataires. On me citait ces jours-ci un fonctionnaire qui occupait un appartement de 2.000 francs et qu'on a du coup taxé à 3.000. Il y aura certainement des difficultés de ce côté et on sera sans doute obligé de porter une loi pour préserver les droits des locataires.

Conclusion
Dangers que l'anarchie peut faire courir à la République

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire que les ouvriers d'usine aient souffert de la guerre plus que les autres. C'est au contraire la politique ouvrière d'Albert Thomas qui a fait hausser partout le prix de la vie ; c'est cette même politique qui a fait retomber sur les bourgeois, les paysans et les petits ouvriers le poids principal de la guerre. Et cependant des anarchistes comme Cottin, chauffés à blanc par les déclamations et les calomnies de nos Bolcheviks, tirent sur un vieillard de 78 ans, parce qu'on le leur a représenté comme l'ennemi des ouvriers. Demain on tirera sur un autre personnage, parce qu'il sera l'ennemi des paysans. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse. Seulement les journalistes suspects qui travaillent à « bourrer le crâne » de quelques fous devraient comprendre que l'anarchie ne peut durer longtemps. Après une si terrible saignée, la France a besoin d'ordre, de repos, d'économie. En épouvantant tous ceux qui aspirent à jouir enfin de la paix, *on risque de les affoler et de les jeter dans les bras d'un sauveur*. Nous en avons fait l'expérience en 1848. Les journées de juin, où 30.000 victimes tombèrent, furent suivies de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République ; et la République elle-même fit bientôt place à l'Empire. On sait ce que l'Empire nous a coûté. Sedan est né de Sadowa, et la guerre dont nous sortons à peine est née de Sedan. Toutes les fautes se paient dans la vie d'un pays. Les agitateurs professionnels feraient bien de méditer cette leçon de l'expérience. Ils y sont les premiers intéressés : L'Empire ne fut pas tendre pour les chefs ou les meneurs des socialistes de 1848, dont les excès avaient provoqué la réaction générale des campagnes contre « le péril rouge ». A un essai de dictature du prolétariat répondit la dictature militaire, qui fut impitoyable. De même la Commune nous a valu par réaction la tyrannie de l'Assemblée nationale. Cette fois-ci les excès de l'anarchie nous mèneraient par contre-coup à la chute de la République et à de sanglantes convulsions intérieures. Nous n'avons pas les moyens de nous payer une telle folie.

D.-A. F.

(1) En tout 160 ou 170.000 étrangers.

INFORMATIONS

A la Conférence

Le désarmement des Boches

On continue à discuter le rapport du maréchal Foch. Ce rapport a été adopté.

Le point essentiel a trait au désarmement de l'Allemagne. On ne tolèrera pas à nos ennemis une armée supérieure à 100.000 hommes.

L'incident de Spa

L'incident créé par l'Allemagne aura le résultat prévu : Tous les bateaux allemands seront livrés aux Alliés sinon le ravitaillement des Barbares sera totalement supprimé.

Le Kaiser sera poursuivi

Nous avons reçu dimanche soir le télégramme suivant :

Nous croyons savoir que la commission des responsabilités de la guerre conclurait, dans son rapport, aux poursuites contre les auteurs responsables de la guerre. En tous cas, le Kaiser serait traduit devant un tribunal intérallié.

Cette information est confirmée par les journaux d'aujourd'hui.

L'Allemagne et la Ligue des Nations
L'opinion du cardinal Mercier

Un grand journal italien vient d'interviewer le cardinal Mercier sur la mentalité allemande. Le prélat ne croit pas que la défaite ait pu modifier la triste mentalité de nos ennemis. A son avis l'Allemagne n'est pas mûre pour vivre en relations civilisées avec les autres peuples.

Le pillage systématique du nord de la France et de la Belgique

On vient de découvrir à Bruxelles des documents officiels allemands relatifs à un consortium des démolition (Abbaukonzern).

Grâce à un inventaire complet des ressources économiques de la Belgique et du nord de la France dressé avant la guerre par le service d'espionnage allemand, nos ennemis connaissaient l'emplacement et la valeur du matériel et de l'outillage de nos grandes usines.

Muni de cet inventaire, un organisme dépendant du ministère de la guerre de Berlin, le « Wumba » (*Waffen und Munitions Beschaffungs-Amt*), c'est-à-dire l'office de ravitaillement en armes et munitions, revendait à bon compte ce matériel et cet outillage aux maisons allemandes.

On devra se souvenir de cette belle organisation de pillage systématique, au moment du règlement des comptes.

Les émeutes de Berlin

Momentanément vaincus, les spartakistes espèrent une revanche prochaine.

En quatre journées de combats, communistes et gouvernementaux ont perdu mille hommes !...

EN RUSSIE

L'Ukraine envahie

On mande de Stanislau que deux armées bolchevistes ont envahi l'Ukraine. Les Ukrainiens ont dû marquer un recul. Mais il ne faut pas oublier que les Ukrainiens attaquent la Pologne et que les nouvelles qu'ils publient sont sujettes à caution.

La Pologne inquiète

La Pologne est inquiète. M. Paderewski est venu à Posen pour entretenir la mission alliée de la situation. Les Polonais réclament une aide effective et immédiate des Alliés.

En Esthonie

Enfin en Esthonie la lutte reste aussi assez vive, mais les Esthoniens résistent avec succès.

EN ESPAGNE

La situation continue à être critique en Espagne. Les grèves se multiplient. Le gouvernement a décidé la militarisation des ouvriers et des ouvrières grévistes des services publics.

Ce sont là des palliatifs. On n'arrivera à rien de définitif si on ne modifie pas la Constitution qui ne répond plus aux aspirations du peuple.

Nos voisins feront bien, surtout, de mettre un terme à la dangereuse propagande des Boches chez eux.

Le corps de Miss Cavell en Angleterre

On annonce que le corps de miss Cavell sera prochainement transféré en Angleterre. Les restes de l'héroïque martyre reposeront à Londres.

Le procès Caillaux

On estime que la commission d'instruction et les magistrats qui représentent auprès d'elle le ministère public pensent que les audiences de la sensationnelle affaire pourraient commencer aux alentours du 15 mai prochain, un peu avant ou un peu après. On précise même dans certains milieux bien renseignés la date du 12 mai... sauf imprévu naturellement.

Un comble

L'Agence « Paris-Télégrammes » raconte le fait suivant qui demande un démenti ou une enquête.

On sait que le Ministre de la Marine refuse de démobiliser de nombreux officiers parce que, dit-on, les cadres d'officiers sont trop incomplets.

Or, jugez :

A Toulon existe une école de navigation sous-marine. A cette école sont affectés quinze sous-marins dont deux sont en état.

Il y avait, au 1er mars, cent onze officiers professeurs ou répétiteurs.

Et, au 1er mars également, pour les 111 professeurs et sur les 15 sous-marins, il y avait, au total, à l'école de Toulon exactement six élèves ! !

Le procès Humbert

Le procès Humbert commencera le 31 mars.

Leymarie, Maunoury et Ladoux sont mis hors de cause.

M. Gompers à la C. G. T.

M. Gompers le leader travailliste américain a été reçu à la C. G. T.

Il a déclaré que les ouvriers américains ont soutenu le gouvernement et le président Wilson et ont collaboré avec eux dans cette guerre parce qu'ils ont reconnu qu'ils étaient dans le bon chemin à côté de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et qu'ils travaillaient pour le bien des ouvriers de tous les peuples.

En terminant M. Gompers a dit qu'il espérait la réalisation de la Ligue des Nations, mais qu'il la concevait avec le concours de tous les peuples libres pour le bien du monde, la fraternité et la liberté de tous les peuples.

CHRONIQUE LOCALE

Des économies, d'abord

La discussion des interpellations sur la situation financière de la France est suivie avec intérêt par tout le pays à qui il tarde de savoir comment et par qui sera comblé le déficit du budget.

Ce n'est pas une question de minime importance que de trouver les milliards nécessaires pour solder les dépenses budgétaires de l'année 1919 et certes, il faut rendre justice à ceux qui font tous leurs efforts pour arriver à ce résultat sans que le pays souffre des charges qu'il lui faudra supporter.

M. Raoul Péret, président de la Commission du budget, a préconisé la création d'une Société financière des nations et il a demandé si l'on ne pouvait pas recourir à un emprunt intérallié. « Toutes les nations y sont intéressées, a-t-il dit. Si la France ne s'était pas dressée pour arrêter l'envahisseur, que serait-il advenu des autres peuples ? »

Ces paroles sont empreintes de la plus grande vérité : oui, que serait-il advenu à tous les peuples de l'Entente si l'Allemagne avait été victorieuse ? Chacun s'en doute bien.

M. André Lefèvre a exposé un projet d'emprunt hypothécaire, genre Crédit Foncier à lots, permettant d'emprunter 40 à 50 milliards avec 2 à 3 milliards de lots par semaine.

Le projet est hardi et peut-être serait-il celui qui serait susceptible de donner le plus de résultats.

L'essentiel, c'est qu'on évite au pays des contributions trop lourdes : les bas de laine, les petits portefeuilles sont à même chaque jour de se vider pour parer aux besoins de la vie chère qui n'est pas encore à la veille de prendre fin.

De plus, une question qui a bien son importance, a été abordée nettement par M. Raoul Péret. C'est la question des économies à réaliser dans les diverses administrations centrales.

« Moins d'employés, a-t-il dit, et mieux payés. » Combien de fois entendrons-nous encore cette formule, mais quand la verra-t-on définitivement appliquée ?

Ce n'est pas pendant ces 50 mois de guerre qu'elle a été envisagée : et encore aujourd'hui, 4 mois après l'armistice, les administrations centrales sont toujours encombrées par une foule d'employés qui peut-être indispensables hier, sont actuellement tout à fait inutiles.

Si encore, on songeait à dégorger ces bureaux où il est prouvé que le travail a diminué des deux tiers ! Mais non : on continue à recruter du personnel. Dans quel but : il semble qu'on pourrait répondre, parce qu'on veut caser des protégés ?

Et à ce personnel, il faut de forts salaires, de belles indemnités qui ne sont certes pas en rapport avec la compétence, l'utilité des promus.

Il serait temps que les observations de M. Raoul Péret fussent prises à la lettre et que des économies fussent réalisées.

Car si le contribuable doit payer, en toute conscience il paiera, mais il ne voudra pas que les errements d'hier soient continués. Des économies sont à faire et le plus vite possible. Que les milliards d'impôts ne servent pas à solder des traitements exagérés à des employés dont le rôle est terminé. La démobilisation civile doit suivre la démobilisation militaire.

On n'a plus besoin de contrôleurs, de distributeurs de sursis, de répartiteurs de denrées, de manutentionnaires : ils ont coûté cher ces gens-là pour ne pas faire toujours bien. Qu'on liquide : le plus tôt sera le mieux.

Le pays débarrassé de si lourdes charges pourra songer à combler le déficit du budget.

Mais encore, dira-t-il, est-ce que ce sera le pauvre bougre qui supportera la plus grande partie des frais ?

Et que fait-on des nouveaux riches ? Quelle somme paieront les fournisseurs de guerre, aujourd'hui riches à millions ? Combien a rapporté l'impôt sur les bénéfices de guerre ? Il y a eu 35 milliards de marchés passés en France avec l'Etat, or l'impôt sur les bénéfices de guerre n'a produit que 700 millions, le 6e, alors qu'en réalité on aurait dû exiger le 70 0/0 !

Que l'on frappe là où est l'argent, puisqu'il faut combler le déficit du budget, mais il serait regrettable que ce fût le petit contribuable qui dût être grevé, en attendant que le Boche vaincu, ait payé ! Pour celui-là, par exemple, pas de quartier : comme le déclarait dimanche, M. Deschanel, à la réunion organisée par l'Union des grandes associations françaises : « La France innocente est ruinée : l'Allemagne criminelle est intacte : qu'elle paye ! »

Néanmoins, il est indispensable, comme le recommandait M. Raoul Péret, que des économies soient faites.

Ainsi pourra s'améliorer la situation financière du pays !

L. B.

A la Préfecture

Dans le dernier mouvement administratif nous relevons la nomination suivante :

M. Cassagneau, secrétaire général du Lot, est nommé secrétaire général de l'Orne.

M. Cassagneau avait laissé à Cahors d'excellents souvenirs. Il avait quitté notre ville pour les armées.

M. Souchier, secrétaire général intérimaire du Lot, est maintenu à titre définitif.

Le Lot privilégié

Le ministre de l'agriculture et du ravitaillement considérant les services de plus en plus importants rendus par les commissions de réception du ravitaillement depuis le début des hostilités et les difficultés sans cesse croissantes de la tâche qui incombe aux membres de ces commissions,

Vu les décrets.....

Arrête :

Article 1er. — Les récompenses suivantes sont accordées au titre du ravitaillement aux personnes dont les noms suivent :

(Suit une longue liste. Le Lot a sa part !)

LOT

Lettre d'éloges.

M. Vitrac (Jean).

Congrès des Planteurs de Tabac
A BRIVE

Le Congrès des planteurs de tabacs a été ouvert samedi, sous la présidence de M. Delport, président de la Fédération. Cinq cents délégués environ étaient présents.

Le bureau était formé de MM. Delport, président : Pradier, de la Dordogne ; Gotteron, du Lot-et-Garonne ; Ebrard, des Hautes-Pyrénées ; Delmas, de la Corrèze ; Beylard, de la Gironde.

M. Delport a fait connaître les travaux de la commission d'études, constituée au ministère et les décisions qu'il y aura lieu de prendre pour obtenir les revendications des planteurs, relativement aux fixations des prix et à la constitution des commissions d'expertise. M. Delport a rendu compte de son mandat comme délégué à cette commission. Son attitude énergique a été approuvée à l'unanimité,

A la suite d'une longue discussion, l'ordre du jour suivant, présenté par M. de Monzie, est voté à l'unanimité :

« Le neuvième congrès des planteurs de tabac, après avoir pris connaissance des travaux de la commission extra-parlementaire réunie au ministère des finances, après avoir entendu le rapport oral de ses représentants à la commission, fait toutes réserves au sujet de la composition de ladite commission où les représentants des planteurs sont en minorité, regrette que l'organisation de cette commission n'ait pas été faite sur des bases paritaires.

« Répondant au surplus à l'interrogation du ministre des finances, estime unanimement que la loi de 1913 sur l'expertise arbitrale constitue pour les planteurs la base intangible de son droit, se refuse unanimement à accepter toute modification à ce statut établi par la loi ;

« Donne mandat au bureau et aux parlementaires qui ont pris en charge la défense des droits des planteurs de s'opposer à toutes tentatives législatives et parlementaires en vue de porter atteinte à notre loi, c'est-à-dire à notre droit, décide au surplus que les prix réclamés par le congrès seront soumis à revision annuelle, que cette revision devra être faite par une commission permanente composée par parts égales de fonctionnaires et de planteurs, d'ores et déjà tenant pour acquise une réforme qui est dans le sens de l'organisation démocratique actuelle. »

Le congrès nomme ses délégués à la commission d'étude du ministère des finances : MM. Delport et Solleville, de la Confédération ; Bernard, du Lot-et-Garonne ; Gotteron, suppléant ; Dussaud, de la Gironde ; Mothe, suppléant ; Delmas, du Lot ; Caste, suppléant ; de Saint-Pol, de la Dordogne ; de Bontray, suppléant ; Delmas, de la Corrèze.

La Fédération du Sud nommera deux délégués.

Puis le congrès donne mandat impératif à ses délégués de se retirer tous, après avoir protesté, si le ministre refuse de recevoir à la commission d'études les délégués des planteurs en nombre égal à celui des délégués de l'administration et d'en appeler aux parlementaires pour faire valoir leurs droits.

Sur la proposition de M. Delport, président de la Confédération, le Congrès de 1920 se tiendra à Cahors.

Après une brillante allocution du président, qui recueille de chaleureux applaudissements, le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises par l'administration pour que chacun puisse avoir du tabac et il se sépare en adressant de chaleureuses félicitations à M. Clemenceau et au maréchal Foch, les deux artisans de la victoire.

Le Congrès s'est terminé par un banquet comprenant 200 couverts. Parmi les notabilités, on remarquait MM. Galup, sénateur du Lot-et-Garonne ; Bussière, sénateur de la Corrèze ; de Monzie et Bécays, députés du Lot ; Lachaud et Gouyon députés de la Corrèze.

Après un excellent discours de M. Delport, les parlementaires présents ont assuré les congressistes de tout leur appui.

Conseil municipal

Séance du 10 mars

Etaient présents : MM. Carlin, Gayet, Teyssonnières, Dulac, Gélis, Ressiguier, Bris, Salanié, Mauriès, Paubert, Gibert, Blanc, Arnaudet.

M. Dulac, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

— Avis favorable est donné à un vœu du Comité de la rive gauche du Rhin demandant que cette région soit annexée ou neutralisée.

— La ville de Chambéry sollicite une subvention pour élever un monument, à St-Cloud, aux instituteurs morts pour la France. M. le Maire demande le renvoi à la Commission.

M. Salanié déclare qu'on pourrait statuer immédiatement, Cahors ayant de son côté l'intention d'élever un monument aux poilus tombés pour sauver la patrie. Après discussion, le renvoi à la Commission est décidé.

— Même décision en ce qui concerne une demande du Souvenir Français.

— M. le Maire fait connaître la réponse du ministère de la guerre à la ville qui demandait l'attribution de trophées de guerre. Le ministère déclare que cette répartition exige un travail d'ensemble fort long et qu'il n'est pas possible de donner encore de réponses favorables aux demandes.

— La Société des Etudes du Lot demande la réfection du monument qui est érigé sur le pont Louis-Philippe. Avis favorable et renvoi à la Commission des travaux publics.

— Renvoi également aux travaux publics de travaux concernant le cimetière de Bégous et de travaux à opérer rue de la Caserne.

— Les Instituteurs de Cahors demandent le paiement de l'indemnité de résidence pour les instituteurs qui furent mobilisés. La question sera examinée par les deux commissions réunies.

Collège de jeunes filles. — Le traité de la ville et de l'Etat, relatif au Collège, arrive à expiration fin décembre 1919. Le ministre propose de le prolonger d'un an, aucune entente n'étant possible, sur des bases normales, à l'heure actuelle, en raison du prix de la vie. Adopté.

— M. Arnal, démobilisé, ayant eu son frère employé d'octroi, tué à l'ennemi, demande à être nommé à sa place. Il a dépassé de 2 ans l'âge règlementaire, mais à tous les points de vue cependant sa demande mérite d'être accueillie. Adopté.

— Avis favorable est donné à la vente d'un terrain de Cabessut au Bureau de bienfaisance.

Contre le chômage. — M. le Maire expose que le Conseil doit se préoccuper du retour des travailleurs démobilisés. Il propose d'atténuer la crise du chômage par :

1° La création d'une caisse municipale de chômage pour laquelle on voterait une somme de 10.000 fr. Cette somme devant être fournie 1/4 par la ville, 3/4 par l'Etat.

2° La nomination d'une commission de projets.

3° La reprise des travaux du quai Cavaignac.

4° La réfection de diverses rues.

5° La réparation des chemins ruraux.

Les crédits prévus pour ces divers travaux permettraient d'atteindre la somme de 59.000 fr. — Adopté.

M. Dulac, tout en s'associant pleinement aux mesures prévues, estime qu'il serait opportun de songer à la construction d'une Chambre de Commerce. Les plans sont prêts, les crédits disponibles. Ce serait du travail immédiat assuré pour les chômeurs.

M. le Maire dit que le Conseil municipal ne peut prendre une pareille initiative qui ne le regarde pas.

M. Dulac ne parle pas d'initiative. Il pense qu'il y aurait intérêt à s'aboucher avec les membres de la Chambre de Commerce pour obtenir la mise à exécution d'un travail auquel la ville contribue par une subvention.

M. le Maire fera les démarches demandées.

Une commission est nommée pour l'organisation de la Caisse de chômage.

Police municipale. — M. le Maire soumet un projet de réorganisation de la police municipale proposée aux villes par le Ministre de l'intérieur. Le gouvernement prendrait une partie des frais à sa charge mais les maires n'auraient plus la direction de la police de droit commun.

Dans le projet proposé, la ville aurait :

1 commissaire, 1 secrétaire de commissaire, 10 agents et 11 gardes ruraux. La dépense de la ville ne serait que de 2 à 3.000 francs supérieure à la dépense actuelle — Avis favorable.

Les fourneaux économiques. — On donne connaissance du rapport des fourneaux économiques au 31 décembre 1918. Grâce au dévouement du personnel, auquel tout le conseil vote des remerciments, et en dépit de la cherté des denrées, les fourneaux ont pu servir les milliers de portions demandées par la classe laborieuse. Les recettes se sont élevées à 18,052,55, les dépenses à 19.945.60. Mais il y avait en magasin, au 31 décembre, 1.896,60 de marchandises, il n'y a donc pas de déficit. Il convient cependant d'ajouter que la Croix-Rouge américaine a fait des dons et que les jardins communaux ont fourni des légumes. En réalité, sans ces deux appoints, le déficit eût été de 3.200 fr. Mais il faut espérer que la situation s'améliorera. En tous cas, le Conseil estime qu'il y a lieu de continuer sa contribution à cette œuvre excellente, pour l'année 1919.

M. le Maire demande de voter des remerciments particuliers à MM. Maniabal et Paubert qui ont apporté à l'œuvre un dévouement particulier. Ce qui est fait à l'unanimité.

Lettre à Clemenceau. M. le Maire déclare qu'il a, au nom du Conseil, adressé une lettre à M. Clemenceau pour lui dire l'indignation de la ville et le féliciter d'avoir échappé à l'attentat. Il a reçu une lettre de remerciments dont il ne peut donner connaissance, ne l'ayant pas dans le dossier.

Monnaie de carton. — Une assez longue discussion s'engage à propos de la monnaie de carton. M. Dulac voudrait qu'on pût rendre les cartons usagés. M. Salanié estime que le minimum prévu (cent cartons) pour se faire rembourser est un chiffre trop élevé. On décide que le remboursement pourra être réclamé par *vingt cartons*.

Viande frigorifiée. — M. le Maire déclare qu'après renseignements pris à Toulouse et à Agen, le Conseil estime qu'il y a lieu de mettre de la viande frigorifiée à la disposition du public. Les résultats obtenus à Agen sont excellents et M. le Maire a cru bon de demander dès maintenant un envoi au ministère du ravitaillement. 2500 k. vont arriver dans la quinzaine. On décide qu'une commission composée de MM. Gayet, Ressiguier, Gibert, Bris, Arnaudet s'occupera dès demain de la question de la vente de cette viande.

Rapports des Commissions. — M. Dulac donne connaissance d'un rapport relatif à la foire de Bordeaux. Une somme de 500 fr. est votée pour aider les expositions du Lot.

— Sur la proposition du même, on réduit de 1/12 la location du théâtre à MM. Aubran et Feydel pour dédommagement du mois où les représentations furent interdites par mesure d'hygiène.

— La retraite du receveur d'octroi Maillet est liquidée.

— Sur la proposition de M. Teyssonnières l'abonnement de l'octroi pour les sons et recoupes est renouvelé pour une période de 2 années au taux de 300 fr.

— On vote, sur la proposition de M. Gibert, l'augmentation de vie chère réclamée par les fonctionnaires municipaux.

La question du Maire. — M. Dulac, en fin de séance, pose la question suivante : M. le Maire, dans une réunion privée je vous ai demandé de vouloir bien écrire à M. le Dr Darquier, qui appartient à une classe démobilisée, pour savoir quelle est sa décision relative la Mairie. Je demande s'il y a une réponse.

M. Carlin : J'ai écrit. Je n'ai pas de réponse. Cela ne doit pas vous étonner en raison de la crise des communications.

M. Dulac : Nous verrons alors à la prochaine séance.

La viande congelée

En ce moment circule dans Cahors la pétition suivante :

« Les soussignés, habitants de Cahors, apprenant que la vente de la viande congelée va être instituée dans la ville, demandent très instamment au Conseil municipal que cette vente soit effectuée par une boucherie municipale à créer, ou par la Coopérative existante qui est autorisée à répartir non seulement à ses sociétaires mais encore à tout le public.

« Il importe en effet que la viande congelée ne soit pas vendue uniquement par le commerce actuel de la boucherie.

« Afin que la présente pétition soit l'objet de la part des autorités *intéressées de toute la considération nécessaire* elle devra être signée seulement :

« 1° Par les consommateurs ayant qualité d'électeur.

« 2° Par les Dames se trouvant dans la situation de chef de famille. »

Concert des Poilus

C'est demain soir à 8 h. 30 très précises qu'aura lieu le Concert des Poilus, au profit des blessés et malades de l'hôpital mixte, sous la présidence d'honneur de M. le Médecin-Principal Desprez, médecin-chef de la Place. Le public cadurcien a généreusement répondu à l'appel de nos militaires. Les places ont été prises d'assaut. La plupart étaient déjà retenues dimanche à midi.

Une seconde représentation sera donnée le jeudi 13 mars à 14 h. 30 très précises aux militaires de l'hôpital mixte et aux écoles. Le prix unique sera de 2 fr., à l'exception des secondes qui seront à 0 fr. 50. En outre, quelques places pourront être distribuées au public.

C'est une gageure !

Aucun de nos seconds télégrammes ne nous est parvenu, cette semaine, en temps voulu pour être inséré dans le journal.

Celui de mardi a mis 6 heures pour arriver à destination ; celui de jeudi 6 h. 35 ; celui de samedi (n° 9598) 5 h. 1/2.

Fait curieux, quand les télégrammes envoyés de Paris vers 14 h. nous sont expédiés les jours autres que celui où paraît le journal, ils arrivent *rondement*. Le cas s'est encore produit vendredi, à propos d'un télégramme ayant trait aux événements de Spa.

Le fil direct aurait-il le caractère mal fait ?

Accident

Samedi soir un accident s'est produit sur les bords du Lot près de l'Aviron Cadurcien.

Un conducteur voulant vider un tombereau de décombres, prit sans doute mal ses dispositions : cheval, véhicule et conducteur culbutèrent du haut de la berge dans la rivière.

On put retirer le conducteur, non le cheval ni la voiture.

Sept-Ponts

Un avion atterrit ! — Un avion du centre de Châteauroux se rendant à Bordeaux, piloté par un aviateur militaire, a été forcé d'atterrir aux environs des Sept-Ponts.

L'aviateur n'a eu aucun mal, mais l'appareil a été assez sérieusement endommagé.

Figeac

Tribunal Correctionnel. — Audience du 8 mars :

Angèle Gautié, épouse Delclaux, 33 ans, de Flaujac, un mois de prison et 16 francs d'amende pour vol et infraction à la police des chemins de fer, et vingt-quatre heures de prison pour vol de raisins, peine qui se confondra avec la première.

— Arthur Bessou, 32 ans, de Labastide-Murat, un mois de prison pour opposition de jugement pour vol.

— Quatre condamnations à 16 francs d'amende, pour défaut de laisser-passer (fièvre aphteuse).

— Une condamnation à 16 francs d'amende pour non affichage de prix.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

A LA CONFERENCE
ON TOUCHE au BUT
Conditions militaires

Aujourd'hui, rédaction définitive par le Conseil de guerre et les délégués civils des grandes nations des conditions de l'armistice militaire.

La frontière allemande

Demain, approbation définitive de ces conditions après quoi les Dix commenceront l'étude de la question de la frontière allemande. Cette étude se poursuivra la semaine prochaine avec M. Wilson :

On examinera la question de l'Alsace-Lorraine, celle du bassin de la Sarre, puis enfin celle de la République Rhénane.

Fin mars !...

On pense que fin mars l'armistice définitif sera prêt.

⁂

En Allemagne
LA GUERRE CIVILE
La répression brutale !

De Zurich : La répression contre les Spartakistes qui fusillèrent les prisonniers est sans merci.

Les troupes gouvernementales domineraient la situation à Berlin où les dégâts s'élèvent à SOIXANTE MILLIONS de marks.

EN PROVINCE

De Bâle : Les troupes gouvernementales qui cernaient Leipzig sont entrées hier dans la ville, après avoir bombardé, par avions, les troupes révolutionnaires.

Influence sur le bolchevisme

La presse allemande croit que l'effondrement probable du mouvement spartakiste allemand aurait une répercussion sur le bolchevisme russe.

⁂

Le déclin de Lénine

De Londres : Le grand duc Cyrille a déclaré que le bolchevisme ne durerait plus longtemps, les paysans étant opposés à ce régime. Le grand duc croit au retour d'une monarchie constitutionnelle.

⁂

L'Allemagne ravitaillée

De Bâle : La nouvelle que les Alliés consentent à ravitailler l'Allemagne provoque l'enthousiasme et fait affirmer que le mouvement spartakiste sera écrasé en quinze jours.

Aujourd'hui encore pas de nouvelles de notre 2e télégramme au moment où nous devons mettre sous presse. — Nous n'aurons qu'une solution possible, si cela continue : supprimer cette seconde dépêche jusqu'à ce que le Lot puisse recevoir normalement ses télégrammes ! Il est tout à fait inutile de verser aux P. T. T. des sommes assez rondes pour la transmission de dépêches inutilisables !...

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean-Baptiste GUISCHARD ; Monsieur et Madame Cyprien MARATUECH ; Monsieur et Madame Eugène LAGARDE et tous les autres parents remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Jean-Baptiste GUISCHARD
née Anna BOUYSSOU

REMERCIEMENTS

Madame François DULAC, née BESSE ; Monsieur Sylvain DULAC, propriétaire à Boissières, et Madame Sylvain DULAC ; Monsieur Théophile DULAC, Econome du Lycée de Montpellier, et Madame Théophile DULAC ; Madame Adrien DULAC, à Boissières ; Monsieur CAMMAS, propriétaire à Nuzéjouls, et Madame CAMMAS, née DULAC ; Messieurs Jean et Pierre DULAC ; M. Victor BESSE, Trésorier de la Caisse d'Epargne, et Madame Victor BESSE ; M. François BESSE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et Madame François BESSE ; Monsieur Pierre BESSE, Avocat à Paris ; Monsieur Louis BESSE, imprimeur ; Monsieur le Docteur Maurice BESSE et Madame Maurice BESSE ; Mademoiselle Renée BESSE et M. Jean BESSE, et tous les autres parents, remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur François DULAC,
Econome Honoraire de l'Université,
Officier de l'Instruction Publique,

REMERCIEMENTS

Madame veuve BRODY ; Monsieur Alfred BRODY ; Monsieur Paul BRODY ; Mademoiselle Suzanne BRODY ; Monsieur Jean BRODY et tous leurs parents, remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve Victor BRODY

décédée le 5 mars 1919 à Cahors.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Charles PILLAT ; le lieutenant Aristide PILLAT ; Mademoiselle Marguerite PILLAT ; Madame et Monsieur André PILLAT ; les familles DESPEAUX, ARÈNES, MAYDIEU, BLIN, de LAFONTANT, LEYGONIE, RAMEL, SASTRES, ANNÈS, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles PILLAT
Propriétaire,
Ancien Maire de Pradines,
Officier de l'Instruction Publique.

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Pradines le 5 mars dans sa 52e année.

Désirez-vous représenter une fabrique d'Huiles et Savon ?

Des Maisons de 1er ordre vous feront des offres en écrivant à la Société Méridionale de Publicité
A SALON (Bouches-du-Rhône).

SAVONS. Ventes en gros. Prix sur demande. TOUTES QUANTITÉS. Agents sont demandés pour Gros.
SAVONNERIE B. JENNY et Cie, à MIRAMAS, près Marseille.

Boucherie Chevaline
Emile BORT
Rue du Château-du-Roi, n° 30

M. Emile Bort étant démobilisé, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il continuera, comme par le passé, la fourniture du jus de viande et viande de premier choix.
M. Bort achète toutes bêtes bonnes à la boucherie.

CARBURE CALCIUM
150 °/o kg. franco toutes gares.
Hénault, *Libourne* (Gironde).

MESDAMES,
DES HUILES, SAVONS et CAFÉS
PRESQUE AUX PRIX D'AUTREFOIS

Huile d'Olive Supérieure, le bidon 56 fr.
Huile de Table douce, postal 54 fr.
Huile Comestible blanche de 10 lit. 50 fr.

Savon blanc 72 °/o huile, la caisse 36 fr.
— 60 — postale 34 fr.
— 40 — 10 kil. 25 fr.
Savon blanc mixte 9 kil. net 20 fr.

Copeaux Savons pour lessives, le sac 10 kil. 19 fr.

Café vert Supérieur, le postal 16 fr. 50
Café torréfié — 2 kil. 1/2 net, 16 fr. 25.

Envois franco contre remboursement.
Prix spéciaux pour grandes quantités.
Adresser commandes Société Provisions Economiques, SALON (B.-d.-R.).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ÉTUDE
DE
Me François SÉGUY
LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS
rue Saint-Pierre.

Purge d'hypothèques légales

Insertion prescrite par le décret du 17 juin 1916

A la date du dix août mil neuf cent dix-huit, a été présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors la requête ci-après :

Madame AYMARD Julie, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur AUSSET Alexandre, cultivateur demeurant ensemble au lieu de Peyrefit, commune d'ESCLAUZELS, ladite dame, mariée sous le régime de la séparation de biens conformément aux articles mille cinq cent trente-six et suivants du Code Civil, suivant contrat retenu par Me DURRANC, notaire à Cahors, le vingt-deux février mil neuf cent onze, ayant Me SÉGUY pour avoué, a l'honneur de vous exposer :

Que suivant deux actes retenus par Me REY, notaire à St-Géry, le onze mars mil neuf cent dix-huit, enregistrés, elle a acquis de Monsieur AYMARD Firmin, propriétaire cultivateur, demeurant au lieu et commune d'AUJOLS, canton de LALBENQUE, divers immeubles énumérés aux dits actes, tous situés dans la commune d'ESCLAUZELS, canton de SAINT-GÉRY ;

Qu'il importe à l'exposante de faire procéder à la purge des hypothèques légales non inscrites sur les biens par elle acquis ;

Que par le fait des hostilités, tous les délais se trouvent suspendus, mais que le décret du 17 juin 1916 permet cette procédure et autorise de faire courir les délais suspendus ;

Que par suite il importe à l'exposante ès-qualités, d'obtenir la fixation de la date de la présente requête en raison du délai d'un mois visé au dit décret ;

C'est pourquoi l'exposante conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, lui donner acte de la présente requête tendant à la reprise des délais en matière de purge d'hypothèques légales, conformément au décret du 17 juin 1916, et, en tant que de besoin, ordonner sa notification aux personnes intéressées et visées à l'article premier du dit décret, pour, sur sa notification et les justifications exigées par le dit décret, autoriser la reprise des dits délais ;

Sous toutes réserves ; et ferez justice. Signé : loco Me SÉGUY et son suppléant Me BOUYSSOU : BILLIÈRES.

Cette requête fut suivie de l'ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, autorisant l'exposante à remplir les formalités exigées par le dit décret, réservant de statuer ultérieurement sur la reprise des délais demandés, et donnant acte à Me SÉGUY de la présentation de sa requête.

La dite requête et la dite ordonnance préalablement enregistrée a été notifiée à toutes parties intéressées conformément au décret du 17 juin 1916.

A la suite de cette notification une deuxième requête a été présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, lequel a rendu l'ordonnance suivante :

Nous, Président du tribunal civil de Cahors, vu la requête qui précède, les pièces à l'appui, et notamment les notifications de la demande faites aux parties intéressées,

Attendu que aucune partie intéressée n'est mobilisée,

Autorisons le cours de délai de purge des hypothèques légales sur les deux actes d'acquisition au profit de l'exposante, actes passés par Me REY, notaire à Saint-Géry, le onze mars mil neuf cent dix-huit,

Disons toutefois que le dit délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal « Le Journal du Lot », et s'il n'est pas survenu d'opposition dans le cours du dit mois,

Réservons aux exposants de nous en référer au cas où il surviendrait une opposition.

Donné à Cahors au Palais de Justice, en notre cabinet, le dix mars mil neuf cent dix-neuf.

Le Président du Tribunal :

Signé : GRIMAL.

La présente insertion est faite en exécution de la dite ordonnance, pour faire prendre cours à partir de sa date, au délai d'un mois pendant lequel les oppositions des intéressés pourront et devront être formées conformément à cette ordonnance et au décret précité du 17 juin 1916.

Cahors le 10 mars mil neuf cent dix-neuf.

L'Avoué de Julie AYMARD :
SÉGUY.